

## DECISION DU PRESIDENT

### de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

**N°100-2022**

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Publics

**OBJET : Travaux de rénovation et d'extension du centre aquatique Béatrice Hess à Riom – Attribution lot n°12 Plomberie**

**Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération en date 14 juin 2022 donnant délégation au Président pour signer le marché correspondant au lot 12 (plomberie) dans la limite d'un montant de 570 000 €HT en cas de relance de la consultation,

**Vu** la consultation engagée selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique,

**Vu** l'analyse des offres,

**Vu** l'avis de la commission des marchés passés selon une procédure adaptée réunie le 29/07/2022,

#### **Article 1 :**

**Décide** d'attribuer le lot n°12 Plomberie relatif aux travaux de rénovation et d'extension du centre aquatique Béatrice Hess à Riom à la société CELIUM ENERGIES CENTRE (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 427 811.22 €HT, soit 513 373.46 €TTC.

#### **Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'entreprise titulaire du marché.

Fait à Riom, le 29 juillet 2022,

Par délégation du Président,  
Le Vice-Président délégué aux finances,

Marc REGNOUX

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20220729-DC100-22-AI  
Date de télétransmission : 01/08/2022  
Date de réception préfecture : 01/08/2022